

## Compte rendu réunion du conseil municipal du 22 janvier 2003

### DEMANDE DGE MUR DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal, **décide** de la réfection du mur du cimetière, rue de Très Girard, sur toute sa partie ancienne,

**adopte** le projet présenté par l'entreprise GUILLEMAUX de Savigny les Beaune (21)

**sollicite** à cet effet une subvention au titre de la D.G.E.des communes.

Compte tenu de la situation géographique du cimetière au milieu des vignes, l'exécution des travaux est prévue pour mars 2004, période au cours de laquelle la gêne causée par les travaux sera moindre.

Le financement sera le suivant :

✗ Coût de l'opération	= 18 419 € TTC
	15 400 € ht
✗ Subvention DGE attendue	= 7 700 €
✗ Fonds propres	= 10 719 €

Le Conseil Municipal s'engage à ne pas commencer les travaux avant réception de l'arrêté attributif de subvention.

### LOGEMENTS COMMUNAUX

La réfection des logements du centre bourg est pratiquement achevée. La réception des travaux est fixée au 28 janvier 2003, 15h30, avec les entreprises, l'architecte et les membres du Conseil Municipal . La commission d'attribution des logements s'est réunie pour retenir les candidats demandeurs avec le Foyer Dijonnais gestionnaire des loyers.

Le montant des loyers est déterminé comme suit :

- T2	N°1	61,27 m <sup>2</sup>	= 388 €
- T2	N°2	48,92 m <sup>2</sup>	= 307 €
- T3	N°11	102,56 m <sup>2</sup>	= 590 €
- T3	N°12	79,25 m <sup>2</sup>	= 486 €
- T3	N°13	73,86 m <sup>2</sup>	= 453 €

### DROIT DE PLACE

Le Conseil Municipal, **prend acte** de la demande de Monsieur KOHLER André concernant l'annulation de son droit de place au marché hebdomadaire communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

### INDEMNITE GERANTE AGENCE POSTALE

Le Conseil Municipal, **décide** d'augmenter l'indemnité mensuelle de la gérante d'agence postale Madame POULLLOT Nadine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le montant mensuel brut passe de 433,09 € à **455 €**, soit un montant net de 420,42 €

### CONTRAT AGENT ENTRETIEN MAIRIE

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de l'agent d'entretien affectée à la mairie, Madame NOIROT Monique, pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2003.

### COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le Conseil Municipal reçoit une documentation sur la communauté de communes dans le canton de Gevrey Chambertin et sollicite l'intervention de Monsieur ROBERT Jean Claude, conseiller général, dans la prochaine séance, pour entendre l'exposé de son projet.

### **TRAVAUX ROUTE DES GRANDS CRUS**

Monsieur Laurent Ponsot donne un compte rendu de la dernière réunion du service des routes du Conseil Général de CÔTE D'OR pour l'aménagement de la route des Grands Crus:

- Le piquetage de l'implantation des murets sur le coté ouest de la route aura lieu au cours de la première semaine de février,
- la construction des murets débutera au niveau des Latricières sur Gevrey Chambertin
- les murets seront implantés sur le domaine public,
- chaque parcelle aura une sortie sur la route

Le conseil avait précédemment admis le principe de fournir des pierres pour bâtir.les murets, des précisions sont attendues sur ce point

### **DISSOLUTION DU CPI DE MOREY ST DENIS**

Compte tenu de la création du S.I.V.U. à vocation incendie dénommé " SIVU du CPI Morey / Chambolle avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2003, le Conseil Municipal **prononce la dissolution** du CPI de Morey Saint Denis au 31 décembre 2002.

### **LETRE DE MONSIEUR LIGNIER HUBERT**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de monsieur Hubert LIGNIER concernant les dégradations subies sur le mur de sa propriété sise 22, rte des Grands Crus , lors des travaux de démolition des propriétés communales rue Basse et rappelle que les travaux de ragréage en maçonnerie ont bien été effectués. l'intervention d'un couvreur pour achever l'étanchéité reste à venir, sachant qu'aucune autre démarche ne sera entreprise avant le rapport du géomètre expert, monsieur VUILLEMENOT, concernant la mitoyenneté dudit mur.

### **ANIMATION VACANCES DE FEVRIER ET DE PAQUES 2003**

le Conseil Municipal, **décide** de reconduire l'animation des jeunes de 9 à 12 ans lors des vacances de février et de Pâques 2003 avec l'emploi de Monsieur Arno Liegeon, pour un atelier de découverte des expériences électriques et mécaniques dans le domaine des jouets.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de prestation avec le Petit Tatelier.

Fait et affiché le 07/02/03

pour le maire,